

Formulaire de demande pour l'obtention d'une licence de détention générale ou individuelle

1. Licence de détention

Commerçant d'équipements de communications radioélectriques, fabricant, importateur (licence de détention générale)

Pas commerçant d'équipements de communications radioélectriques (licence de détention individuelle)

Nouvelle demande

Modification d'une licence existante : numéro de dossier :

Déménagement d'une licence existante : numéro de dossier :

Personne physique

2. Informations générales

Entités juridiques

Nom de la société :

Numéro d'entreprise :

N° de TVA : BE

Personnes physiques

Nom :

Prénom :

N° de registre national :

3. Siège social

Seules les entreprises qui ont leur siège social à l'étranger sont tenues de remplir tous les champs ci-dessous. Les rubriques numéro de téléphone et adresse email générique doivent toujours être complétées.

Rue : Numéro: Boîte :

Code postal : Commune : Pays :

Numéro de téléphone : Adresse e-mail générique :

4. Adresse où l'équipement est détenu

À compléter uniquement si différente de celle reprise à la rubrique 3. Si l'équipement est détenu à plusieurs adresses, une licence doit être demandée par adresse.

Rue : Numéro: Boîte :

Code postal : Commune :

5. Adresse de facturation

Personne de contact : Numéro de tél. :

Adresse e-mail : Département :

Numéro de référence interne. : (ex. numéro de PO)

Oui, je souhaite recevoir une facture électronique à l'adresse e-mail suivante :

À compléter uniquement si différente de celle reprise à la rubrique 3

Rue :

Numéro.:

Boîte :

Code postale :

Lieu :

Pays :

6. Déclaration et signature

- Je suis au fait que lors de l'introduction d'une demande, des frais de dossier uniques seront facturés pour la création du dossier.
- Toute demande de modification du dossier donne lieu au paiement d'un montant s'élevant à la moitié des frais de dossier.
- Je suis habilité(e) et/ou mandaté(e) pour signer la présente demande (si mandaté(e) : joindre une déclaration du titulaire de licence).
- Je déclare que les informations complétées dans le présent formulaire sont conformes à la réalité.

Les formulaires de demande incomplets ou non signés ne seront pas traités. L'IBPT ne pourra pas être tenu responsable d'un éventuel retard qui pourrait en découler.

Nom du/de la signataire :

Qualité du/de la signataire :

Date :

Lieu :

Signature:

Attention : une fois le formulaire signé électroniquement, vous ne pourrez plus le modifier et êtes obligé de le conserver sur votre disque dur. Il doit ensuite être envoyé avec les annexes à l'IBPT.

Vous pouvez signer ce document avec une signature numérique. Pour ce faire, il vous suffit de posséder une identification numérique. Si vous préférez ne pas avoir recours à la signature numérique, vous pouvez imprimer le formulaire complété, le signer et l'envoyer par courrier ou le scanner avec les annexes et l'envoyer par e-mail à ldg-ahv@ibpt.be.

Si ce n'est pas possible, vous pouvez également envoyer le formulaire par courrier à :

Institut belge des services postaux et des télécommunications
Service Licences radio
Bâtiment Ellipse C
Boulevard du Roi Albert II, 35 bte 1
1030 BRUXELLES

Dispositions pour les licences de détention générales (commerçants d'équipements de communications radioélectriques)

La licence de détention générale est uniquement applicable aux appareils conformes aux législations en vigueur ainsi qu'à la directive Équipements radioélectriques 2014/53/UE.

Le commerçant est tenu, chaque mois, d'établir une déclaration de vente, de location, de prêt ou de don et de la transmettre à l'IBPT. (Formulaire sur notre site Internet)

Une licence de détention générale est exigée pour la vente d'équipements soumis à une autorisation écrite, comme défini à l'article 13/1, § 1er, de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. Les équipements qui ne requièrent pas une telle autorisation écrite sont énumérés à l'annexe 2 de l'arrêté royal du 18 décembre 2009 relatif aux communications radioélectriques privées et aux droits d'utilisation des réseaux fixes et des réseaux à ressources partagées.